



## **CHANGEMENT IMPORTANT**

### *Demande pour le transport du midi et pour une place vacante*

Veillez prendre note que pour l'année scolaire 2020-2021, il y aura des changements concernant les dates d'inscription au service du transport du midi et pour la place vacante.

Pour faciliter et accélérer l'attribution de places et éviter l'engorgement lors des premiers jours d'école, les élèves doivent, à compter de l'année prochaine, être inscrits au transport du midi ou à la place vacante avant le 1<sup>er</sup> mai 2020. À la suite de la réception du formulaire pour le transport du midi ou la place vacante (en ligne ou par courriel), une facture sera acheminée vers le 1<sup>er</sup> juin 2020. Celle-ci sera payable en 2 versements, soit un premier paiement au plus tard le 30 juin 2020 et un deuxième au plus tard le 31 juillet 2020.

Les formulaires sont accessibles sur le site Internet de la commission scolaire :

<https://www.csestuaire.qc.ca/transport-scolaire>

À défaut de recevoir le/les paiements dans les délais prescrits ou d'entente de paiement, le nom de votre enfant ne sera pas inscrit sur la liste d'élèves ayant droit au transport, laquelle est remise à chaque conducteur en début d'année. Cela signifie que votre enfant ne pourra bénéficier du transport scolaire, et ce, dès la rentrée scolaire.

Nous croyons que cette nouvelle démarche permettra dans un premier temps de mieux répartir les dépenses à assumer en début d'année scolaire (facture scolaire, fournitures, habillement, inscriptions sportives, etc.) et dans un second temps, d'améliorer le délai d'attribution des places dans le transport scolaire.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et demeurons disponibles pour toute question.

Marlène Roberge  
Technicienne en transport scolaire